

BULLETIN  
DE LA  
SOCIÉTÉ D'ANTHROPOLOGIE  
DE LYON

Fondée le 10 Février 1881

---

TOME VINGT-QUATRIÈME

---

1905

---

LYON  
H. GEORG, LIBRAIRE  
PASSAGE DE L'HOTEL-DIEU, 36-38

PARIS  
MASSON & C<sup>ie</sup>, LIBRAIRES  
120, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

1906

**CONSIDÉRATIONS SUR QUELQUES CARACTÈRES  
ETHNIQUES ET ANTHROPOLOGIQUES DE LA POPULATION  
DU DÉPARTEMENT DU RHONE**

PAR LE D<sup>r</sup> FOUCHEREAU  
Médecin-major à Lyon.

Cette communication a pour objet la relation des observations recueillies pendant la tournée du Conseil de revision de 1905, sur certains caractères ethniques et anthropologiques de la population du département du Rhône.

**Taille.**

La moyenne de la taille des conscrits dans le département du Rhône, en 1905, a été de 1 m. 660.

A Lyon, la population urbaine a une moyenne de taille de 1 m. 665, plus élevée que la moyenne des cantons ruraux, qui est de 1 m. 657.

*Taille moyenne des conscrits des arrondissements de Lyon.*

Rang.	Arrondissement.	Moyenne.
1.	II <sup>e</sup> Bellecour-Perrache . . . . .	1,674
2.	VI <sup>e</sup> Brotteaux. . . . .	1,667
3.	V <sup>e</sup> Saône, rive droite . . . . .	1,660
4.	III <sup>e</sup> Guillotière . . . . .	1,658
5.	IV <sup>e</sup> Croix-Rousse. . . . .	1,658
6.	I <sup>er</sup> Terreaux . . . . .	1,655

*Taille moyenne des conscrits dans les cantons.*

Rang.	Canton.	Moyenne.
1.	Belleville . . . . .	1,680
2.	Beaujeu . . . . .	1,675
3.	Neuville . . . . .	1,670

Rang.	Canton.	Moyenne.
4.	Anse . . . . .	1,670
5.	Monsols . . . . .	1,670
6.	Villefranche . . . . .	1,668
7.	Limonest. . . . .	1,666
8.	Givors. . . . .	1,661
9.	Thizy . . . . .	1,660
10.	L'Arbresle . . . . .	1,660
11.	Lamure . . . . .	1,658
12.	Saint-Genis-Laval . . . . .	1,654
13.	Condrieu. . . . .	1,652
14.	Tarare . . . . .	1,652
15.	Saint-Symphorien . . . . .	1,651
16.	Vaugneray . . . . .	1,650
17.	Amplepuis . . . . .	1,650
18.	Villeurbanne . . . . .	1,647
19.	Mornant . . . . .	1,647
20.	Bois-d'Oingt . . . . .	1,638
21.	Saint-Laurent-de-Chamousset . . . . .	1,638

L'écart qui existe entre la moyenne de la taille des cantons est beaucoup plus accusé en établissant la comparaison uniquement sur la proportion des grandes tailles. Le canton d'Anse, le plus favorisé, possède six fois plus de grandes tailles que le canton de Bois-d'Oingt, qui occupe le dernier rang dans le classement.

*Arrondissements de la ville de Lyon, classés d'après le pour cent des conscrits d'une taille de 1 m. 73 et au-dessus.*

Rang.	Arrondissement.	Pour cent.
1.	II <sup>e</sup> . . . . .	20
2.	I <sup>er</sup> . . . . .	17
3.	VI <sup>e</sup> . . . . .	15,3
4.	III <sup>e</sup> . . . . .	14,5
5.	V <sup>e</sup> . . . . .	12
6.	IV <sup>e</sup> . . . . .	11

*Classement des cantons d'après le pour cent des tailles  
de 1 m. 73 et au-dessus.*

Rang.	Canton.	Pour cent.
1.	Anse. . . . .	24,6
2.	Limonest . . . . .	19,7
3.	Belleville. . . . .	19
4.	Amplepuis . . . . .	17,2
5.	Beaujeu . . . . .	16,6
6.	Lamure. . . . .	15,9
7.	Neuville . . . . .	15,7
8.	Villefranche . . . . .	15,6
9.	Thizy . . . . .	15,4
10.	St-Laurent-de-Chamousset. . . . .	15,1
11.	Vaugneray . . . . .	13,3
12.	L'Arbresle. . . . .	13 .
13.	Saint-Symphorien. . . . .	12 .
14.	Condrieu . . . . .	11,8
15.	Givors . . . . .	11,7
16.	Villeurbanne. . . . .	11,4
17.	Saint-Genis-Laval . . . . .	11,3
18.	Monsols . . . . .	9,2
19.	Mornant . . . . .	7,9
20.	Tarare . . . . .	7,2
21.	Bois-d'Oingt . . . . .	4,2

Les petites tailles au-dessous de 1 m. 54 s'observent rarement dans le département ; à Lyon, le pour cent maximum est de 4 dans le 1<sup>er</sup> arrondissement ; dans le canton, le maximum des petites tailles est de 7 pour 100 à Saint-Laurent-de-Chamousset.

*Comparaison de la taille et du poids.* — Ce mode d'appréciation de la valeur physique des conscrits nous est fourni par le rapport centésimal du poids à la taille ; le minimum exigible pour une bonne conformation est représenté par

l'indice 35, c'est-à-dire qu'il faut 35 kilogrammes de poids pour 1 mètre de taille.

A Lyon (II<sup>e</sup> arrondissement), la taille moyenne des conscrits est de 1 m. 674, le poids moyen 59 kg. 500, ce qui nous donne l'indice 35,5.

Dans le IV<sup>e</sup> arrondissement (Croix-Rousse), la taille moyenne est de 1 m. 658, le poids moyen 57 kg. 500, l'indice descend à 34,6, et il suffit d'indiquer les résultats des opérations du Conseil dans cet arrondissement pour montrer les déplorables conséquences que cette dépréciation de la valeur physique du contingent entraîne pour le recrutement de l'armée.

	inscrits	exempts	classés au serv. auxil.	ajournés	bons
Lyon, IV <sup>e</sup> arr.	288	25	36	78	149

Ce recrutement ne fournit que 50 pour 100 de jeunes gens aptes au service actif.

#### Indice céphalométrique.

Lyon (II<sup>e</sup> arrondissement). Indice céphalique moyen, 83,22. Maximum, 89,94 ; minimum, 77,08.

Diamètre antéro-postérieur maximum moyenne 188, comprise entre le maximum 201 et le minimum 179.

Diamètre transverse maximum moyenne, 159, compris entre le maximum 167 et le minimum 148.

Les indices sous-dolichocéphales, infra 78, sont de 8 pour 100 ; indices sous-brachycéphales (de 80 à 84), 58 pour 100.

Indices brachycéphales, 30 pour 100.

L'indice céphalique est donc nettement sous-brachycéphale.

Notons l'absence d'indices de dolichocéphalie et d'hyper-brachycéphalie.

#### Répartition de l'indice céphalique dans les cantons.

Canton.	Indice		
	Moyenne	Maximum	Minimum
Beaujeu	86,33	92,27	82,01
Belleville	85,79	92,00	80,20

Canton.	Indice	
	Moyenne	Maximum Minimum
Bois-d'Oingt . . . . .	85,62	93,25 79,05
Lamure . . . . .	85,60	90,28 77,55
Amplepuis . . . . .	85,58	92,96 80,62
Thizy. . . . .	85,57	91,99 79,48
St-Laurent-Chamousset .	85,36	92,61 78,94
Monsols . . . . .	85,35	92,34 78,35
Tarare . . . . .	85,05	91,70 76,26
Villefranche . . . . .	84,92	92,09 74,61
Neuville . . . . .	84,62	94,99 75,38
Vaugneray. . . . .	84,45	87,77 81,96
St-Symphorien-s.-Coise .	84,28	89,41 79,16
Villeurbanne . . . . .	83,70	90,00 75,24
L'Arbresle . . . . .	83,60	91,25 76,19
Saint-Genis-Laval . . .	83,20	92,43 77,00
Givors . . . . .	83,10	90,52 78,46
Moyenne totale. . . . .	84,80	94,99 74,61

L'indice céphalique moyen des cantons, Lyon excepté, est de 84,83 ; pour l'ensemble du département et un total de 800 conscrits examinés, l'indice est de 84,00.

Les yeux, sous le rapport de leur coloration, sont classés en deux catégories : ceux de nuance foncée, brun ou marron, et ceux de nuance claire, gris ou bleu. Les yeux de coloration indécise, intermédiaire ou mixte sont compris à part.

A Lyon (II arrondissement), les yeux apigmentés sont en proportion de 38 pour 100, les yeux foncés de 32 pour 100 ; différence en faveur des yeux apigmentés, 6 pour 100.

L'indice céphalique pour les yeux apigmentés, 83,10, celui des yeux foncés, 82,61 ; ces deux indices sont inférieurs à l'indice moyen des conscrits.

Les yeux mixtes ont un indice de 84,05, qui est supérieur à l'indice moyen, ce qui semblerait indiquer que le métissage de la population exerce une certaine influence sur l'élévation de l'indice, et, par suite, sur la brachycéphalie.

*Classement des cantons, Lyon excepté, d'après le degré  
de nigrescence des yeux.*

Canton.	Proportion pour cent des yeux		Différence.
	clairs.	foncés.	
Saint-Genis-Laval. . . . .	28	44	13 foncés.
Neuville . . . . .	35	40	5 —
Villeurbanne . . . . .	30	31	1 —
Saint-Laurent-de-Chamousset . .	34	24	10 clairs.
Tarare . . . . .	40	30	10 —
Thizy . . . . .	36	21	15 —
Belleville . . . . .	40	20	20 —
Beaujeu . . . . .	42	17,5	24,5 —
Amplepuis . . . . .	50	24	26 —
Lamure . . . . .	42	15	27 —
Saint-Symphorien-sur-Coise . .	45	17,5	27,5 —
Bois-d'Oingt . . . . .	48,5	20	28,5 —
Monsols . . . . .	53,3	13,3	40 —
Moyenne totale . . . . .	41	24	+16 clairs.

Dans les cantons, Lyon excepté, l'indice céphalique correspondant aux yeux pigmentés = 85,33 ; celui des yeux foncés = 85,00, l'indice moyen de l'ensemble des conscrits examinés = 85,08. Dans la catégorie des yeux apigmentés, la proportion de dolichoïdes (indices au-dessous de 78,00) est de 1,5 pour 100, et la proportion d'hyperbrachycéphalie (+ 90) est de 10 pour 100. Dans la catégorie des yeux foncés, la proportions de dolichoïdes = 2 pour 100, celle de l'hyperbrachycéphalie = 9 pour 100.

**Conclusions.**

D'après les relevés publiés par service du recrutement et abstraction faite de la différence qui résulte du rattachement de l'arrondissement de Villefranche, la moyenne de la taille dans le département du Rhône semble avoir fait de sensibles

progrès dans les vingt dernières années. Elle est plus élevée dans le Nord-Est du département, dans la région du Beaujolais et dans la vallée de la Saône ; son maximum se trouve dans le canton de Belleville et son minimum dans celui du Bois-d'Oingt.

A Lyon, la moyenne de la taille des arrondissements offre des différences notables, les moins favorisés sous ce rapport sont les I<sup>er</sup> et IV<sup>e</sup>, sur lesquels les fâcheux effets de l'urbanisme semblent s'exercer avec prépondérance.

La même remarque peut s'appliquer aux populations suburbaines, Villeurbanne, et à celles des centres industriels, tels que Tarare.

Les influences multiples d'un centre d'agglomération humaine aussi important que la ville de Lyon agissent sur le milieu urbain et s'irradient au loin, rendant très difficile l'appréciation de la valeur ethnique de la taille dans le département.

La taille, cependant, nous semble subordonnée bien davantage aux conditions de milieu qu'aux influences de races ; il est superflu de rappeler combien elle s'élève dans les régions où la population a le plus d'aisance, où la vie est plus facile, cela quelle que soit l'origine ethnique de la population.

Par son indice céphalique de 84,00, le département du Rhône se range parmi les régions à tendance brachycéphale ; cette tendance est surtout manifeste dans le massif montagneux du Beaujolais, et son maximum s'accuse dans le canton de Beaujeu. De ce point, considéré comme centre d'irradiation, la brachycéphalie s'étend, en diminuant progressivement du Nord-Est au Sud-Ouest, pour atteindre le canton de Saint-Laurent-de-Chamousset.

La loi des altitudes est rigoureusement observée ; d'une part, l'axe de brachycéphalie suit à peu près exactement la ligne de partage des eaux ; d'autre part, elle décroît rapidement, suivant le cours de la Saône et du Rhône.

La concentration des éléments dolichoïdes de la population dans les centres urbains est une des causes les plus évidentes

de la variation de l'indice céphalique. L'instinct migrateur, guidé par les aspirations nouvelles, par les nombreux besoins qui se développent chaque jour avec les progrès de la civilisation, attirent dans les villes, par une sorte de sélection régionale, tous les éléments dolichoïdes, les éléments brachycéphales, au contraire, restant sédentaires et immobilisés dans leur milieu.

Ainsi se sont formés les centres industriels à faible indice céphalique de Bourg-de-Thizy, de Cours, aux dépens des communes et des villages d'alentour, qui se trouvent aujourd'hui presque dépeuplés et conservent intact leur caractère brachycéphalique.

Nous devons cependant reconnaître que ces agglomérations comportent ordinairement un apport important d'éléments étrangers dont il est difficile d'apprécier le rôle et la valeur, mais qui ne peut que contribuer dans une certaine mesure à abaisser l'indice céphalique.

Les villes ont toujours plus de tendance à la dolichocéphalie que les agglomérations rurales du voisinage ; à Givors, ville, l'indice est de 80,00, alors que celui du canton s'élève à 83,10 ; la commune de Villefranche a un indice moyen de 83,33, tandis que l'ensemble des autres communes du canton est de 85,70.

La ville de Lyon (II<sup>e</sup> arrondissement) a pour indice céphalique 82,33. C'est un des indices les plus faibles du département ; il est bien inférieur à la moyenne des indices cantonaux et, pour cette raison, il est difficile de considérer le chef-lieu comme le centre où viendraient s'égaliser les différences régionales.

Plus l'accroissement des centres urbains est rapide et plus la tendance à la dolichocéphalie devient manifeste ; ainsi s'explique le faible indice des populations agglomérées suburbaines de Saint-Genis-Laval et Villeurbanne, dont le degré de dolichocéphalie est supérieur à celui des habitants du centre de Lyon.

Les agglomérations urbaines peuvent être considérées

comme de puissants modificateurs, dont l'action se fait sentir aussi bien sur le développement physique de la population que sur celui de son activité cérébrale et, par l'adaptation des organes aux nouvelles fonctions, le mode de fonctionnement du cerveau devient en quelque sorte le véritable régulateur ethnique.

Le degré de nigrescence de la population, d'après la coloration des yeux, est notablement plus élevé dans les centres : Lyon, Tarare, Givors, et la pénétration de l'élément brun dans la région semble se faire par les villes. Les yeux apigmentés diminuent du Nord au Sud, et leur fréquence s'associe avec la tendance à la brachycéphalie, tout au moins dans le Nord du département.

Les conscrits aux yeux de nuance claire ont un indice céphalique plus élevé que l'indice moyen de l'ensemble ; de même, ils comptent 10 pour 100 d'hyperbrachycéphalie, alors qu'il n'y en a que 6 pour 100 dans l'ensemble des conscrits. Le type blond semble ainsi mieux adapté aux conditions ethniques de la région, dont la brachycéphalie est un des caractères les plus essentiels.

Le type brun, au contraire, apparaît plutôt comme un élément de formation récente, évoluant spécialement dans le milieu urbain, sous l'influence des importations étrangères et des transformations inhérentes au genre de vie et aux conditions sociales.

Tels sont, brièvement exposés, les faits et les observations que nous avons recueillis. Sur bien des points, ces documents sont insuffisants et ont besoin d'être plus approfondis ; ils n'en présentent pas moins un certain intérêt, en particulier pour ceux qui voudront entreprendre une étude anthropologique complète de la population.